



www.ccbrianconnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20200225-D2020\_18-DE

Reçu le 03/03/2020

Publié le 03/03/2020

**DELIBERATION**  
**N°2020-18 du 25 février 2020**

**OBJET - Subvention 2020 à l'Office de Tourisme des Hautes Vallées**

Rapporteur : M. Gilles PERLI

Le 25 février 2020 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 19 février 2020 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. le président, M. Gérard FROMM.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 24

Nombre de pouvoirs : 7

M. Bruno MONIER est nommé secrétaire de séance.

**Sont présents :** M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, Mme Francine DAERDEN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, Mme Fanny BOVETTO, M. Maurice DUFOUR, M. Yvon AIGUIER, M. Alain PROREL, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Pierre LEROY, M. Nicolas GALLIANO, M. Gilles PERLI, M. Emeric SALLE, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE.

**Ont donné pouvoir :** M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,  
Mme Marie MARCHELLO à Mme Catherine GUIGLI,  
M. Romain GRYZKA à M. Bruno MONIER,  
Mme Catherine MUHLACH à Mme Anne-Marie FORGEOUX,  
M. Jean-Marius BARNEOUD à M. Jean-Franck VIOUJAS,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Nicolas GALLIANO,  
Mme Martine ALYRE à M. Pierre LEROY.

**Vu** la loi NOTRe du 7 août 2015, qui prévoit que les Communautés de communes exercent en lieu et place de leurs communes membres, la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »,

**Vu** la loi de Modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne qui prévoit, que les communes stations classées de tourisme ou ayant engagé une démarche de classement avant le 31/12/16 peuvent décider de conserver la compétence « promotion du tourisme dont la création d'office(s) de tourisme »,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5214-16 et L. 5211-4-1,

**Vu** le code du tourisme et notamment les articles R 133-19, L 133-3 et L133-2,

**Vu** les délibérations des communes de Montgenèvre, La Salle les Alpes, le Monétier les Bains (prises le 20.12.2016), Saint Chaffrey (21.12.016) et Briançon (29.12.2016), s'opposant au transfert de la compétence promotion du tourisme à la Communauté de Communes du Briançonnais,

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 05-2019-07-05-004 du 5 juillet 2019 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais,

AR Prefecture

005-240500439-20200225-D2020\_18-DE

Reçu le 03/03/2020

Publié le 03/03/2020

**Vu** la délibération n° 2017-114 du 19 décembre 2017 portant Création de l'office de tourisme communautaire,

**Vu** les statuts de l'association Office de Tourisme précisant que l'office de tourisme du Briançonnais, assume les missions définies par une convention triennale d'objectifs et de moyens signée avec la CCB,

**Vu** la délibération n° 2018-34 du 24 avril 2018 approuvant la convention d'objectifs et de moyens à signer entre la CCB et l'Office de Tourisme du Briançonnais,

**Vu** le récépissé de déclaration de modification de l'association n°W051001886 du 22 novembre 2018 faisant connaître le changement de titre de l'association Office de Tourisme du Briançonnais en OTHV Office de Tourisme des Hautes Vallées - La Grave - La Clarée - l'Izoard,

**Vu** la demande de l'Office de Tourisme des Hautes Vallées sollicitant une subvention de 330 100 €,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Tourisme en date du 19 décembre 2019,

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale et Finances en date du 13 février 2020

Vu l'avis favorable du Bureau du 17 février 2020,

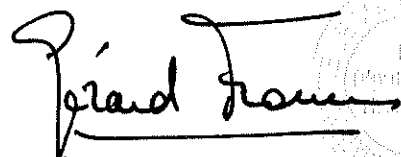
**Mme Patricia ARNAUD, M. Jean-Louis CHEVALIER et M. Olivier FONS quittent la salle et ne prennent pas part aux débats et au vote.**

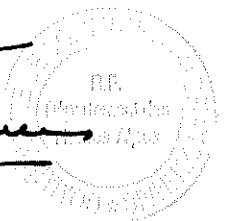
**Le Conseil Communautaire à la majorité** (2 votes CONTRE : M. Jean-Franck VIOUJAS et M. Jean-Marius BARNEOUD ; 2 abstentions : Mme Catherine VALDENNAIRE et M. Eric PEYTHIEU) :

- **Approuve** le versement d'une subvention de 330 100 € en direction de l'association Office de Tourisme des Hautes Vallées,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus dans le Budget Primitif 2020 du budget « Général ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le président,

  
Gérard FROMM



Date affichage : **03 MARS 2020**